



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 123 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/57/498/Add.1). Il fait le point de la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 2003 et présente des projections révisées jusqu'au 31 décembre 2003.

Trois indicateurs financiers sont examinés : la trésorerie, les contributions non acquittées et les sommes dues aux États Membres. Selon les prévisions révisées pour 2003, deux scénarios se présentent pour les soldes de trésorerie au titre du budget ordinaire à la fin de l'année, compte tenu du versement qui doit être effectué par le pays qui verse la contribution la plus élevée et d'un important déficit de trésorerie des Tribunaux internationaux, qui forcera vraisemblablement l'Organisation à continuer d'effectuer des prélèvements sur d'autres fonds pendant un certain temps. Pour les comptes des opérations de maintien de la paix, on s'attend à ce que le solde de trésorerie soit supérieur à 1 milliard de dollars au 31 décembre 2003. En raison des restrictions dont font l'objet les prélèvements sur les comptes des opérations de maintien de la paix en cours et sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, seule une petite fraction de ce montant pourra être utilisée pour couvrir d'autres besoins. Pour que la situation financière de l'Organisation continue de s'améliorer, il faudra cependant que les États Membres s'acquittent intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières.



I. Introduction

1. Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/57/498/Add.1). Il contient également des informations sur la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 2003 et des projections jusqu'au 31 décembre 2003.

2. Traditionnellement, la santé financière de l'Organisation des Nations Unies a été mesurée par trois indicateurs : les contributions non acquittées, la trésorerie et les sommes dues aux États Membres. Ces trois éléments et leur interdépendance doivent être examinés dans le contexte des quotes-parts annuelles et du montant des contributions effectivement versées au titre de ces dernières.

II. Examen de la situation financière au 30 septembre 2003

A. Contributions mises en recouvrement

3. Le montant total des contributions mises en recouvrement qui a été approuvé par les États Membres pour 2003 comprend les sommes dues au titre du budget ordinaire, des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, des activités de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement.

4. Le montant total des contributions mises en recouvrement au 30 septembre 2003 s'élevait à 3,9 milliards de dollars et il pourrait dépasser les 4 milliards de dollars si de nouvelles contributions sont mises en recouvrement au titre d'activités de maintien de la paix d'ici à la fin de l'année.

B. Budget ordinaire

Quotes-parts non réglées

5. L'Organisation doit pouvoir compter sur le versement ponctuel et intégral des quotes-parts afin de disposer de ressources prévisibles pour mener à bien toutes les activités dont elle est chargée. Toutefois, au 30 septembre 2003, 113 États Membres seulement, soit 59 % seulement du nombre total d'États Membres, avaient acquitté l'intégralité de leurs quotes-parts ou étaient redevables d'un montant inférieur à 25 dollars.

6. Huit autres États Membres ayant intégralement réglé leurs quotes-parts depuis le 30 septembre 2003, le nombre total des ces États Membres s'élève à 121 au 23 octobre 2003. Bien que, d'ici à la fin de l'année, ce nombre doive être plus élevé que celui enregistré en 2002, quand 117 États Membres seulement avaient versé l'intégralité de leurs quotes-parts, il reste inférieur, à l'heure actuelle, aux chiffres atteints en 2000 et 2001. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont respecté leurs engagements financiers cette année.

7. Au 30 septembre 2003, 36 États Membres n'avaient effectué aucun versement pour 2003, et 42 États Membres n'avaient effectué que des versements partiels. Au total, 78 États Membres n'avaient pas respecté leurs engagements financiers au titre du budget ordinaire de l'Organisation. La stabilité financière de cette dernière est

donc mise à rude épreuve car, si le versement des contributions lui permet de poursuivre ses activités, l'absence de contributions compromet sa capacité à le faire.

Arriérés

8. Le montant des arriérés pour 2003 n'a pas baissé non plus. Sur les 15 pays qui versent les contributions les plus importantes, 3 étaient redevables d'un montant total de 581 millions de dollars, tandis que 75 autres devaient encore 112 millions de dollars à l'Organisation. Les arriérés au titre du budget ordinaire se chiffrent donc à 693 millions de dollars.

Trésorerie

9. La situation concernant les arriérés se reflète dans les projections concernant la situation de trésorerie de l'Organisation. À l'heure actuelle, pour le mois d'octobre, la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire et des comptes de réserve connexes est devenue critique. Le montant des liquidités disponibles au titre du budget ordinaire est égal à zéro, et il a fallu procéder à des prélèvements sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour financer le budget ordinaire. Il pourrait s'avérer nécessaire d'emprunter jusqu'à 125 millions de dollars d'ici à la fin de novembre 2003. Cette situation durera jusqu'à ce que certains paiements attendus soient reçus.

10. Les États-Unis d'Amérique ont informé le Secrétariat que l'Organisation recevra d'ici à la fin de décembre des versements d'un montant s'élevant entre 233 millions de dollars et 341 millions de dollars au titre du budget ordinaire, en fonction des décisions que le Congrès des États-Unis aura prises en ce qui concerne le budget national de l'exercice en cours. Une contribution de 31 millions de dollars a déjà été reçue des États-Unis à ce titre plus tôt dans l'année. Sur la base des deux chiffres fournis par la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, deux scénarios ont été préparés en ce qui concerne la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

11. Au cas où elle recevrait le moins élevé des deux montants annoncés, l'Organisation enregistrerait un solde de trésorerie négatif de 5 millions de dollars au titre du budget ordinaire à la fin de 2003. Si le montant le plus élevé était reçu, le solde de trésorerie en fin d'année serait positif et s'établirait à 103 millions de dollars. À ce stade, cependant, on ne peut faire que des prévisions pour la fin de l'année.

C. Tribunaux

Contributions non acquittées

12. En ce qui concerne les deux tribunaux, la plupart des États Membres n'ont pas réglé l'intégralité de leurs contributions pour 2003. En fait, au 30 septembre 2003, 116 États Membres n'avaient effectué aucun versement à ce titre ou étaient redevables d'un montant supérieur à leurs contributions pour 2003, et 15 États Membres avaient fait des versements partiels seulement. Seuls 60 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions pour 2003 au titre des deux tribunaux. Là encore, le Secrétaire général espère sincèrement que les États

Membres respecteront leurs obligations, en particulier eu égard à la précarité de la situation financière des Tribunaux.

Arriérés

13. Au 30 septembre 2003, le montant des contributions non acquittées au titre des Tribunaux a atteint 117 millions de dollars. À la même époque, en 2002, il se chiffrait seulement à 49 millions de dollars. Le montant des contributions non acquittées cette année représente un record.

14. Cinq des 15 pays versant les contributions les plus importantes étaient redevables d'un montant total de 102 millions de dollars, et 126 autres États Membres étaient redevables de 15 millions de dollars au 30 septembre 2003.

Situation de trésorerie

15. En ce qui concerne le solde de trésorerie, on prévoyait dans le rapport précédent (A/57/498/Add.1) qu'il s'élèverait à environ 2 millions de dollars à la fin de l'année. À ce stade cependant, ces prévisions sont presque certainement trop optimistes.

16. Au cours des 10 premiers mois de 2003, le solde de trésorerie des Tribunaux a été négatif pendant cinq mois – en janvier, juillet, août, septembre et octobre. Malheureusement, cette situation ne devrait pas s'améliorer au cours des deux prochains mois. On prévoit qu'à la fin du mois d'octobre, le déficit sera de 41 millions de dollars, et que l'année se terminera sur un déficit de 29 millions de dollars, ce qui est loin des prévisions antérieures concernant un solde positif de 2 millions de dollars.

17. Ces déficits persistants mettent en relief la précarité de la situation financière des Tribunaux et la nécessité de prélever des montants importants sur les comptes des opérations de maintien de la paix. La santé financière, qui revêt une si grande importance pour la stabilité des opérations, ne pourra être rétablie que si les États Membres paient leurs contributions intégralement et ponctuellement.

D. Plan-cadre d'équipement

Contributions non acquittées

18. Un montant de 25,5 millions de dollars a été mis en recouvrement par l'Assemblée générale pour 2003 au titre du plan-cadre d'équipement. Au 30 septembre 2003, un montant total de 15 millions de dollars avait été reçu de 61 États Membres; 127 États Membres n'avaient effectué aucun versement.

19. Depuis la fin de septembre 2003, cinq États Membres supplémentaires – la Chine, les États-Unis d'Amérique, les Îles Marshall, la Slovénie et Tuvalu – ont effectué des versements, ce qui porte à 66 le nombre total d'États Membres ayant versé l'intégralité de leurs contributions.

E. Maintien de la paix

Contributions non acquittées

20. En ce qui concerne les activités de maintien de la paix, à la fin du mois de septembre 2003, le montant total des contributions non acquittées s'élevait à 1 milliard 559 millions de dollars, contre 1 milliard 777 millions de dollars au 30 septembre 2002. Ceci marque une évolution positive, d'autant plus que le montant des contributions mises en recouvrement au titre du maintien de la paix cette année est plus élevé.

21. Au 30 septembre 2003, la dette des États-Unis s'élevait à 732 millions de dollars, celle des 14 autres pays versant les contributions les plus importantes à 464 millions de dollars et celle de l'ensemble des autres États Membres à 363 millions de dollars. Par ailleurs, une contribution d'un montant de 252 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix a été reçue des États-Unis le 20 octobre 2003, ce qui a réduit leurs propres arriérés de même que le montant total dû à ce titre.

Trésorerie

22. Le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix au début de l'année était élevé, plus élevé qu'en milieu d'année, et devrait, selon les projections, rester supérieur à 1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2003. Cependant, cette somme ne peut servir en totalité à des prélèvements d'avances internes pour couvrir les déficits courants du budget ordinaire et des Tribunaux. Les liquidités disponibles pour les missions en cours ne peuvent être prélevées pour financer d'autres activités. L'encaisse du Fonds de réserve ne peut être utilisée que pour le démarrage de nouvelles missions ou l'expansion de missions déjà en cours.

23. La seule source disponible pour le prélèvement d'avances internes reste les liquidités provenant de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé; or, ces liquidités sont en diminution. Il ne reste actuellement que des montants minimes pour couvrir les déficits du budget ordinaire et des Tribunaux. Il convient de rappeler qu'en juin 2003, 84 millions de dollars ont été rendus aux États Membres au titre de missions terminées. Un autre montant de 84 millions doit leur être rendu en mars 2004. Il n'y aura alors plus de possibilité de couvrir les déficits d'autres comptes.

24. Sur les 1 milliard 198 millions de dollars dont on pense pouvoir disposer à la fin de 2003, 831 millions sont nécessaires pour les dépenses de fonctionnement. L'encaisse du Fonds de réserve des opérations de maintien de la paix s'élève à 86 millions de dollars. Deux cent quarante millions de dollars sont disponibles au titre des missions dont le mandat est terminé et 41 millions de dollars sont dus à ce titre par les Tribunaux.

25. S'agissant du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, des montants y ont été prélevés par deux fois au cours des six derniers mois pour le démarrage de deux opérations de maintien de la paix, qui pourraient évoluer très rapidement et, dans ce cas, il faudra pouvoir réagir rapidement.

26. On prévoit qu'à la fin de 2003, 240 millions de dollars seront disponibles au titre des missions dont le mandat est terminé. Sur ce montant, 84 millions de dollars doivent être rendus aux États Membres en mars 2004 et les engagements à couvrir

s'élèvent à 114 millions de dollars. Cela ne laisse que 42 millions de dollars pour couvrir les déficits susceptibles de se produire en 2004 en ce qui concerne le budget ordinaire et les Tribunaux.

27. Cette marge est de toute évidence insuffisante pour 2004. Comme on l'a indiqué plus haut, le budget ordinaire devra emprunter 125 millions de dollars et les Tribunaux 41 millions de dollars. Les missions en cours ont emprunté 21 millions de dollars en 2003. Par conséquent, le total des emprunts effectués en 2003 sur les budgets de missions terminées s'est élevé à 187 millions de dollars.

28. Face à ce chiffre, si elle ne dispose en 2004 que de 42 millions de dollars, l'Organisation se trouvera évidemment dans une situation risquée. Non seulement, elle ne peut guère se permettre de rendre aux États Membres 84 millions de dollars en mars 2004, mais il lui faut aussi de manière urgente une nette augmentation des encaissements au titre des Tribunaux et du budget ordinaire pour financer les opérations qui ont été décidées.

F. Dette envers les États Membres

29. En dépit de cette situation, les efforts se poursuivent pour appliquer le plan du Secrétaire général visant à tenir à jour autant que possible des remboursements aux pays Membres pour l'utilisation de contingents et de leur matériel.

30. Au 1er janvier 2003, la dette envers les États Membres s'établissait à 703 millions de dollars, dont 135 millions de dollars pour les contingents et 568 millions pour leur matériel. On évaluait que les engagements annuels seraient supérieurs à 700 millions de dollars. Cette estimation s'est révélée trop élevée et a été ramenée à 694 millions de dollars.

31. On estime que les versements aux États Membres seront inférieurs aux prévisions du rapport antérieur (A/57/498/Add.1), mais néanmoins plus élevés que pour l'année en cours. On estime qu'au lieu de 939 millions de dollars, 832 millions seront versés aux États Membres fournissant des contingents avec leur matériel. À ce jour, 339 millions de dollars ont été versés pour les contingents et il est prévu qu'il faudra encore payer 64 millions de dollars d'ici à la fin de 2003. Trois cent vingt-neuf millions de dollars ont été versés pour le matériel appartenant aux contingents et 100 millions de dollars doivent l'être encore d'ici à la fin de 2003, le total des versements devant ainsi s'établir à 832 millions de dollars.

32. Le montant final de la dette prévu au 31 décembre 2003 est certes plus élevé qu'il n'était projeté (565 millions de dollars contre 495 millions), mais d'importants progrès ont été accomplis par rapport aux dernières années, où le montant de la dette avoisinait le milliard de dollars.

33. On peut également constater un progrès sur un autre plan. Le retard dans les remboursements de la dette concernant le matériel n'est plus que de neuf mois, contre un an en décembre 2002. En ce qui concerne les contingents, le retard dans les remboursements n'est que de trois mois dans le cas de plusieurs missions, contre six mois en décembre 2002.

34. Mais deux aspects continuent à poser problème : d'une part, la trésorerie insuffisante pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un

référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et, d'autre part, la diminution du nombre de demandes de remboursement certifiées pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). En d'autres termes, dans certains cas où l'on a des demandes de remboursement certifiées, il n'y a pas d'argent pour rembourser les États Membres et, dans d'autres, où il existe des fonds, les demandes de remboursement n'ont pas été traitées aussi rapidement que prévu, essentiellement en raison du fait que les mémorandums d'accord correspondants n'ont pas été signés. Ces problèmes doivent être résolus.

III. Conclusion

Contributions non acquittées

35. Le montant des contributions non acquittées s'élevait à 2 milliards 380 millions de dollars au 30 septembre 2003. Pour le budget ordinaire, il était de 693 millions de dollars, soit un montant plus élevé qu'en 2002. Pour les Tribunaux, il était de 117 millions de dollars, soit le montant le plus élevé jamais enregistré. Pour le plan-cadre d'équipement, les contributions non acquittées s'élevaient à 11 millions de dollars et, pour les opérations de maintien de la paix, à 1 milliard 559 millions de dollars, soit un montant moins élevé qu'en 2002.

Trésorerie

36. Le budget ordinaire ne dispose d'aucune liquidité. À la fin de novembre 2003, on prévoit que le solde de trésorerie sera négatif à concurrence de 125 millions de dollars et il existe la possibilité qu'il reste négatif à concurrence de 5 millions de dollars ou positif à concurrence de 103 millions de dollars à la fin de l'année, selon les paiements qu'effectuera le pays qui verse la contributions la plus élevée.

37. On ne dispose pas non plus de liquidités pour les Tribunaux. On prévoit que le déficit atteindra un niveau maximal de 41 millions de dollars à la fin d'octobre 2003 pour passer à 29 millions de dollars à la fin de l'année.

38. À la fin de septembre 2003, le plan-cadre d'équipement disposait de 14 millions de dollars de liquidités; il devrait rester positif à la fin de l'année, avec une encaisse de 17 millions de dollars.

39. Les liquidités disponibles pour les opérations de maintien de la paix s'élevaient à 1 milliard 597 millions de dollars à la fin de septembre 2003 et devraient être de 1 milliard 198 millions de dollars à la fin de l'année. Comme indiqué plus haut, cependant, la plus grosse partie de ces liquidités ne peuvent être utilisées pour couvrir d'autres dépenses.

Dettes envers les États Membres

40. Des progrès ont été enregistrés en 2003, le montant de la dette devant être de 565 millions de dollars selon les projections. Mais la signature en temps opportun des mémorandums d'accord continue à constituer un problème, de même que le manque de liquidités dans un certain nombre de missions en cours, qui a pour effet de retarder les remboursements.

41. Le Secrétaire général est profondément reconnaissant des efforts accomplis par ceux qui sont parvenus à régler en totalité, pour le 30 septembre 2003, leurs quotes-parts, y compris pour les opérations de maintien de la paix. Il les salue et invite une fois de plus les autres États Membres à remplir les obligations financières que tous ont approuvées de nombreux mois et, parfois, de nombreuses années auparavant.
